

## « 100 000€, le prix de la liberté »

Le 18 janvier à 6 heures du matin, quatre personnes ont été arrêtées, leurs lieux de vie perquisitionnés, une partie de leurs biens saisis. Elles sont accusées de sabotages de mâts de mesure de projets d'éoliennes industrielles en Haute-Vienne, entre juillet et octobre 2022.



### Le récit :

Pendant la garde à vue de l'une d'entre elles, dès le deuxième interrogatoire, les enquêteurs alignent le montant des dégâts.

Les prédateurs, SAS WPD ONSHORE FRANCE, ENGIE GREEN S.A. et RPGLOBAL FRANCE qui ont porté plainte n'ont pas perdu de temps, et ont déjà fourni des factures de réparation des dommages (même si d'après leurs déclarations ils n'ont pas la ferme intention de reconstruire ces mâts) pour un montant total de **350 000 euros**.

Après 38 heures de garde à vue et une heure passée dans la souricière du tribunal de Limoges, la personne passe devant le juge d'instruction. Il est 20 heures, le juge énumère les chefs d'inculpations. En résumé : "Destruction de biens d'autrui", participation à "association de malfaiteurs en vue de préparation d'un délit puni d'au moins 5 ans d'emprisonnement, commis en réunion par une ou plusieurs personnes dissimulant volontairement leur visage afin de ne pas être identifiées" ; "refus de se soumettre aux opérations de relevés signalétiques".

Vient ensuite la réquisition sur le contrôle judiciaire :

Interdiction de sortir de la Dordogne ; Pointage chaque semaine à la gendarmerie ; Interdiction de rentrer en contact avec les autres inculpées et paiement d'une caution de 180 000 euros !

L'avocate commise d'office sollicitée par le juge sur le montant de la caution, rétorque qu'il s'agit-là d'une mesure pré-sentencielle et propose « moins de 50 000 euros ». L'avocate et l'inculpée sortent. Le juge délibère avec elle-même et au bout de 5 minutes propose finalement **100 000 euros : 20 000 euros pour amende et 80 000 pour indemnisation des dégâts**. Cette discussion de marchand de tapis n'aura pas duré plus de quelques minutes.

**Total demandé aux 4 inculpées = 120 000 euros**

**Les autres inculpées se partagent le solde de 20 000 euros**

Fin de la comptabilité.

Deux jours plus tard la demi-page dans *Sud-Ouest* consacrée à l'affaire affirme que le montant des dégâts est de 500 000 euros.

***Tout ceci avant jugement***

.../...

# La peine, c'est la procédure.

## Les outils répressifs de la dite « justice »:

Nous préférons parler de "système judiciaire" car on voit clairement cette alliance structurelle entre l'Etat et le capital.

### - L'argent (caution)

Le prix de la liberté.

Le deal est maintenant: Si tu veux rester en liberté, paye 100 000 euros.

100 000€ ou de la préventive, en plus du racket, c'est vouloir faire payer cher, coûte que coûte, les inculpées ; encore une fois la justice de l'Etat est au service du capitalisme (80 000 euros d'indemnisation avant jugement).

### - Le contrôle judiciaire

Imposer des contrôles judiciaires qui limitent les déplacements, constituent une peine immédiate et à la durée non délimitée. L'interdiction d'entrer en contact entre les inculpées limite d'autant plus la défense collective face à la justice.

### - Discrimination entre les inculpées

avec l'inégalité des demandes de caution, qui est là aussi pour diviser.

### - La prison préventive

Une grande partie des détenues en France sont en préventive/en attente de jugement ; à l'heure où l'Etat construit en ce moment de nouvelles prisons avec son énième Plan Prison, pour enfermer toujours plus.

Si la destruction de quelques mâts de mesure est au regard de la loi un délit, c'est pour nous un acte de résistance légitime commis sans violence sur des êtres vivants, c'est un acte symbolique qui ne fait qu'entamer l'assurance sans borne, la volonté de conquête de ces prédateurs cupides.

Dans un contexte de guerre sociale, ces actes nous semblent de l'ordre de l'auto-défense.

Les vraies victimes ne sont pas celles que la justice désigne. Les vraies victimes sont celles de ces prédateurs que rien n'arrête.

La personne risque la détention provisoire parce qu'elle ne veut pas payer sa liberté. C'est du racket.

Parce qu'elle ne veut pas indemniser les prédateurs capitalistes ;

Parce qu'elle veut faire savoir ce qu'est le système judiciaire aujourd'hui ;

parce qu'elle veut que la cause anti-éolienne et anti-capitaliste soit entendue ;

Elle va tenter d'aller jusqu'au bout. Ne pas céder au chantage.

Il y a eu un appel de cette décision, le résultat de l'audience du 9 mars dernier à Limoges sera rendu le **23 mars prochain**.

Même si on ne reconnaît pas cette "justice", peut-on quand même la critiquer et s'insurger ?

Nous pensons que oui puisque nous vivons dans ce monde-là, nous devons nous défendre.

Nous soutenons les personnes accusées de sabotages de mâts de mesure d'éoliennes, qu'elles soient coupables ou innocent-es, car ces actions sont un souffle de résistance contre l'absurdité de ce monde autoritaire et le capitalisme vert.

## **Nous appelons à des actions de solidarité décentralisées Solidarité aux courageuses!**

*Pour être informée et proposer des actions de soutien, s'inscrire sur la liste à [sisme-request@lists.riseup.net](mailto:sisme-request@lists.riseup.net)*

*Communiqué #1 du comité de Soutien aux Inculpées de Sabotage de Mâts de mesure Eoliens (SISME) :*

*A lire sur [labogue.info](http://labogue.info) "Soutien aux personnes inculpées pour le sabotage de mâts de mesure éoliens"*

*(21 février 2023)*

\* Le comité de Soutien aux Inculpées de Sabotage de Mâts de mesure Eoliens (SISME) \*